



REGLEMENT

CSSANGERS – TOURNOI OPEN NATIONAL DE TENNIS DE TABLE SAMEDI 15 juin 2019

Avec le partenaire de la MAIRIE DE ANGERS , le club SPORTIF DES SOURDS D'ANGERS organise un tournoi homologué OPEN NATIONAL de TENNIS DE TABLE ouvert aux joueurs et joueuses Jeunes et Adultes licenciés FF Handisport et FFTT) et aux non-licenciés en Maine et Loire à Angers , et doté de coupes et lots .

Etant donné la date précoce du Tournoi attention à la validité de votre licence.

Ce tournoi se déroulera sur 12 tables le 15 juin 2019 à : la salle VILLOUTREYS – 39 Rue des vieilles charrières 49000 ANGERS

- REGLEMENT DU TOURNOI -

ARTICLE 1 ouverture la salle à 8h45

TABLEAU A: 9h00 : Non LICENCIES ,

TABLEAU B : 9h 30 : jeunes

TABLEAU C: 10h00 DOUBLE Messieurs et Dames licenciés et loisirs handisport

TABLEAU D: 11h15 : SIMPLE Messieurs et Dames

TABLEAU E: 11h00 : Open féminin

- Nombre maximum de joueurs autorisés par tableau :

ARTICLE 2 : COMITE D'ORGANISATION Juges- Arbitres : Monsieur Olivier CHASSIGNET (JA1) et Monsieur PORTIER ludovic pour le SPID (sous réserve). Organisateur : La section de TENNIS DE TABLE de CSSA - Monsieur Jonathan ROBERT (Président), Monsieur Ludovic PORTIER (Coordinateur du tournoi)

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS Les inscriptions devront se faire avant le SAMEDI 12 JUIN 2019, 20 heures : ☐ Par courrier : SECTION tennis de table 22 rue du Maine 49100 ANGERS

Etablir les chèques à l'ordre de Club sportif des sourds d'Angers .

☒ Par mail :css.angers@gmail.com Par téléphone : 06 28 53 43 77

Des inscriptions complémentaires sur place pourront être prises le jour du Tournoi jusqu'à ½ heure avant le début prévu de chaque tableau et dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 4 : DROITS D'ENGAGEMENTS 1 tableau maximum par joueurs. ☒ POUR 1 TABLEAU : 4 € NON LICENCIES, 4 € LICENCIES , LOISIRS SIMPLE 4 € ET 6 € DOUBLE 2 € JEUNES + 17 ans , 4 € destinées aux femmes INSCRIPTION AVANT LE 12 juin 2019

ARTICLE 5 Tous les tableaux seront disputés par poules de 3 (ou 4 si nécessaire), avec qualification des deux premiers de chaque poule qui seront ensuite placés dans un tableau à élimination directe . Toutes les rencontres auront lieu au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 6 : le règlement appliqué est le règlement fédéral FFTT, la tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu. Les balles PVC de couleur blanche seront fournies par l'organisateur. Attention pas de tenue de sport blanche (short ou maillot).

ARTICLE 7 : OUVERTURE DE LA SALLE

La salle sera ouverte dès 8h45 Le Tournoi se déroulera sans interruption aux heures des repas. Une buvette avec boissons, sandwiches, salades et confiseries sera à la disposition des joueurs et du public.

ARTICLE 8 Les règles de jeu F.F.T.T. seront appliquées . Le juge arbitre exigera la présentation de la licence en cours (phase 1) ou d'une attestation de licence, et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition si la mention « certificat médical présenté » ne figure pas sur la licence. . Dans un tableau, chaque perdant devra arbitrer la partie suivante.

Article 9: chaque joueur devra être en possession de son attestation compétition handisport tennis de table.

Article 10 : tout joueur qui par sa conduite causera des perturbations ou refusera d'arbitrer se verra exclu de son tableau ou du tournoi et un rapport sera envoyé à la commission sportive compétente.

Article 11 : l'arbitre ou le vainqueur devra restituer la balle à la table des Juges-Arbitres dès la fin de chaque partie, avec la plaquette, le crayon et la fiche de partie correctement remplie.

ARTICLE 12 - RECOMPENSES Les 6 premiers de chaque tableau seront récompensés (

ARTICLE 13 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident ou vol pouvant survenir pendant la durée du Tournoi.

ARTICLE 14 - Les tirages au sort auront lieu ¼ d'heure avant le début des tableaux, sur le lieu de la compétition.

ARTICLE 15 - L'organisation se réserve le droit d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.

ARTICLE 16 - Les lots peuvent être modifiées par l'organisation en cas de nombre de joueurs insuffisant dans un tableau.

ARTICLE 17 - En s'inscrivant, tout joueur s'engage à accepter le présent règlement.